



JusticeMakers

un projet de International Bridges to Justice

Communiqué sur les avancées des projets JusticeMakers de nos Lauréats.

Tout d'abord, IBJ souhaite remercier l'ensemble des lauréats JusticeMakers pour leur disponibilité, leur collaboration, leur engagement et leur travail acharné.

Vous trouverez ci-dessous un résumé concernant l'avancée de certains projets JusticeMakers. Cela vous permettra de suivre leurs actions, activités et impacts.



Canada

Programme réalisé avec l'appui financier du gouvernement du Canada accordé par l'entremise d'Affaires Mondiales Canada (AMC)
Program undertaken with the financial support of the Government of Canada provided through Global Affairs Canada (GAC)

1- Le projet de Gontran WALE SOME– *Joining by Justice* – Burkina Faso



Gontran Wale Some a commencé son projet par un voyage à Genève lors duquel il a pu suivre une formation en médiation réparatrice, partager sur l'implémentation de projet avec des spécialistes et rencontrer diverses personnes qui lui sont et seront d'une grande aide pour l'implémentation de son projet. Ces derniers se sont aussi concentré sur l'aspect « communication » du projet en engageant une stagiaire en communication, en créant un logo pour l'association et en créant diverses pages *Joining by Justice* sur les réseaux sociaux.

Monsieur Wale Some a aussi créé et enregistré une association *Joining By Justice* au Burkina Faso ainsi que l'association *les amis de Joining by Justice* en Suisse.

Par ailleurs, le lauréat et son équipe ont mené leur première action de sensibilisation concernant les droits et devoirs de la personne détenue, lors de l'évènement : *aux 72 heures du détenu à la Maison d'arrêt de Diébougou*. Ils ont ensuite créé et distribué 1000 exemplaires d'un aide-mémoire concernant les droits et les devoirs de la personne détenue. Pour reprendre les mots du lauréat : *Il est primordial que tout le monde parle le même langage. Sensibiliser sur les droits humains, les replacer dans le bon contexte, clarifier le rôle de chacun voici le premier objectif que nous nous sommes fixé.*

1- Le projet de Francis KONE- *Le projet de lutte contre la Détenition Préventive Abusive (DPA) par l'accélération des procédures judiciaires* – Côte d'Ivoire

Le projet de Francis Kone a commencé par une rencontre avec le Directeur des Affaires Civiles et Pénales (DAPC) et la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) dans le but de collaborer avec ces derniers dans la mise en place du projet.

Ensuite, le lauréat et son équipe ont visité les prisons de Boukaé et de Doala dans le but de recenser les détenus et d'identifier les prisonniers en situation irrégulière. Quinze cas ont été identifiés, ils sont en ce moment traités, discutés et analysés par un avocat référent et les magistrats en charge de ces dossiers.

Par ailleurs, Francis Kone a organisé un séminaire-atelier de « renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale et de la société civile en matière de respect des garanties judiciaires de l'inculpé détenues et sur les droits fondamentaux du détenu » qui a regroupé 30 participants (issus de la chaîne pénale - procureurs de la république, juges d'instruction, directeurs d'établissement pénitentiaire, assistants sociaux, éducateurs spécialisés, avocats référents - et membre de la société civile - membres d'ACAT, d'Amnesty Internationale, de la LIDHO, du MIDH, de l'OIDH, de la Coalition Ivoirienne pour la Cour Pénale Internationale...-), sur une durée de deux jours. Le thème de réflexion était : des droits fondamentaux et des prévenus. Le but était de faire des propositions concrètes permettant d'accélérer les procédures judiciaires ainsi que de « rapprocher les différents acteurs de la chaîne pénale et de la société civile pour faciliter une bonne coopération dans le cadre de l'exécution du projet » – pour reprendre les mots du lauréat.

2- Ibrahima DIALLO - Conférence nationale entre les acteurs de défense des droits humains, la justice et la sécurité sur la torture et la détention illégale en république de Guinée Conakry - Guinée Conakry



Ibrahima Diallo a lancé la première conférence nationale d'une longue liste. En effet, lui et son équipe ont planifié 6 autres conférences jusqu'au mois de mars. Les invités seront notamment : le Ministre de la justice, le Ministre de la sécurité, le Ministre de l'unité nationale et de la citoyenneté, le Ministre de l'action

sociale de la promotion féminine et de l'enfance, le médiateur de la république, les représentants des acteurs de défenses des droits humains et certains représentants de l'opposition. Ces conférences ont pour but de prévenir la torture et la détention illégale.

3- Le projet de Birere Dieudonné MUNGUWAMPAGA - Assistance Judiciaire aux Femmes et Enfants Victimes de torture et des mauvais traitements dans les amigros et cachots de la province du Sud-Kivu - RDC



La première étape du projet mené par Dieudonné Munguwampaga et son équipe a été de faire le monitoring des milieux de détention, appelé cachots et amigros, grâce à une co-organisation avec le parquet de Kabare. Ces derniers ont pu visiter 7 cachots différents. Les conditions de ces cachots ont été décrites comme déplorables et non hygiénique.

Par ailleurs, grâce au plaidoyer effectué auprès des autorités provinciales et structures intervenant dans le domaine sanitaire, 7 personnes ont pu bénéficier d'une prise en charge sanitaire.

Ensuite, une autre activité importante a été : l'assistance judiciaire des femmes et enfants victimes de torture et de mauvais traitement. Neuf dossiers ont été pris en compte, deux dossiers sont clôturés avec des résultats positifs (abandon des poursuites) et sept dossiers sont encore en cours.

Pour finir, notre lauréat et son équipe ont organisé une activité concernant la vulgarisation des textes juridiques internationaux et nationaux portant criminalisation de la torture et un atelier de sensibilisation aux droits. Ces derniers ont co-organisé la formation des officiers

de police judiciaire, des membres de la société civile, de certaines autorités locales, des agents pénitentiaires, et du commandant de commissariat de la Police Nationale Congolaise. Les thèmes abordés ont été : la rédaction du procès-verbal d'audition, la détention par l'officier de police judiciaire et la criminalisation de la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains et dégradants en droit pénale congolais. On compte au total, un événement de formation et vulgarisation des textes de loi portant incrimination de la torture et des peines et traitements cruels, inhumains et dégradants réalisé et neuf événements de sensibilisation aux droits réalisés au cours des monitoring des lieux de détention. Par ailleurs, cette formation a fait l'objet d'une diffusion à la radio et à la télévision de la RTNC Bukavu. Ainsi le nombre estimé de personne atteinte est de 5000 personnes.

4- Le projet de Thérèse DONU – *Justice pour tous* – Togo



Thérèse DONU a organisé, dans le cadre de son projet, *Justice pour tous*, un atelier de sensibilisation sur le thème : L'égalité et la non-discrimination dans l'accès à la justice.

Cet événement a vu la participation de plusieurs associations de défense des droits de l'homme et des membres du corps judiciaire. Les participants ont montré leur satisfaction à l'issue de l'atelier et sont désormais capables d'identifier les instruments juridiques qui consacrent le droit

d'accès à la justice ; d'identifier les cas d'abus ; de connaître les moyens d'accès à la justice ; de connaître les autorités compétentes à saisir en cas d'abus.

Cet atelier a fait l'objet d'une large diffusion par les médias locaux notamment par la chaîne nationale (TVT) au journal de 20 heures et de 22 heures et par des sites internet comme : www.lfrie.com et www.africardv.com entre autres.

La lauréate a aussi procédé au lancement des activités à travers des émissions radios qui sont diffusées périodiquement par Pyramid Fm, une des radios les plus écoutées actuellement au Togo. Il est aussi possible d'écouter ces émissions de radio directement en ligne. Cette dernière a aussi été invitée du journal le 20 septembre 2017 lors duquel elle a été interviewée.

Pour finir, Thérèse DONU et son équipe ont mis en place une cellule d'écoute pour recueillir les cas d'abus et un numéro de téléphone servant pour la plateforme WhatsApp a aussi été communiquée à la population.

5- Le projet de Noellie Gaglo - *Déni ou délai dans l'accès à une représentation légale compétente pour les prévenus – Togo*



Noellie Gaglo a commencé son projet en rencontrant les détenus de la prison civil de Lomé pour échanger sur le projet JusticeMakers. Elle a par ailleurs, insisté sur l'importance que représente l'accès à un avocat pour toute personne détenue. Cette rencontre s'est déroulée à deux niveaux, une première séance avec les membres du Club Alerte, groupe de détenus qui sont pour la

plupart des portes paroles des détenus et une deuxième séance avec les femmes détenues dans le quartier des femmes de la prison civile.

Pour reprendre les informations de notre lauréate : *les bénéficiaires ont adressé leur félicitation à la coordinatrice du projet et exprimé leur totale adhésion à l'action, qui pour eux est une première car elle prend en compte les préoccupations des femmes détenues. L'une des femmes a déclaré « pour une fois, j'ai un avocat qui va m'assister, merci à International Bridge to Justice d'avoir pensé à nous. En tout cas l'espoir est permis ».*

Noelli Gaglo a ensuite présenté son projet au directeur de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion pour que ce dernier prenne part et facilite la mise en œuvre du projet.

Par ailleurs, la lauréate et son équipe ont créé une base de données pour les prévenus, suivi différents projets et obtenu depuis juillet, la libération de sept personnes. Pour finir, ces derniers ont préparé dispensé 2 modules de formations sur : les droits fondamentaux de l'être humain (27 participants) et le détenu et la procédure pénale au Togo (22 participants)). Le premier module a, selon les mots de la lauréate : *permis aux détenus d'abord de comprendre les fondamentaux des droits de l'Homme, ensuite de se familiariser avec les principaux instruments internationaux, régionaux et nationaux de protection des droits humains et enfin, d'améliorer leurs connaissances sur les droits des détenus.*

Ces formations ont reçu des retours plus que satisfaisant de la part des organisateurs et des participants. L'une des participantes a par ailleurs témoigné : *« si seulement si nous avions eu connaissance un peu plus tôt de ces règles et principes de protection des droits de l'Homme, nous n'allons pas subir toutes ces formes de violations et d'abus... ».*